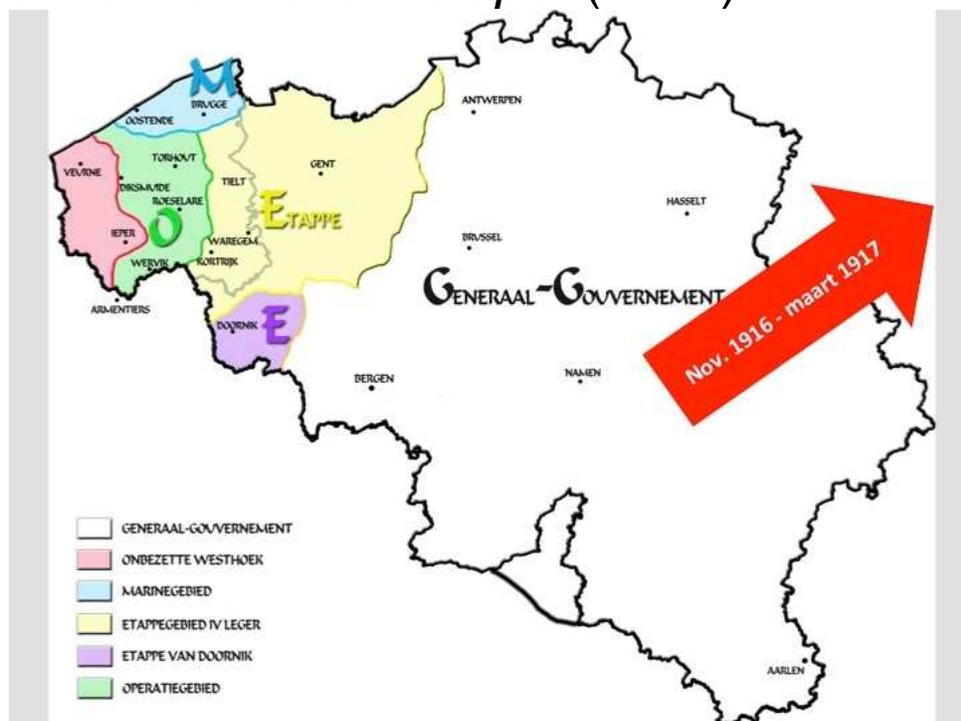


Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans **Cinquante mois d'occupation allemande** (Volume 3 : 1917) du

SAMEDI 10 MARS 1917

L'autorité allemande ordonne l'évacuation des asiles d'aliénés de l'État et d'autres établissements relevant du service de la Bienfaisance qui se trouvent en territoire d'étape. (**Note**)



M. Dom, directeur-général de la Bienfaisance au ministère de la Justice, qui me donne cette nouvelle, ajoute :

« C'est, paraît-il, pour en faire des lazarets que l'autorité allemande désire disposer des vastes immeubles de nos asiles d'aliénés. A l'asile de Tournai nous avons un millier de déments, dont

200 aliénés dangereux et 100 aliénés «redoutables ». Nous les transférerons à Merxplas. Il faudra sept trains spéciaux, dont certains composés exclusivement de voitures cellulaires, pour opérer ce transfert.

A Bruges, l'établissement pour sourds-muets et aveugles et l'Hospice des incurables tenu par les Soeurs de la Charité doivent également être remis à l'autorité militaire. J'ai protesté vainement auprès du référendaire allemand contre la barbarie de cette mesure. Il y a là deux cents vieilles femmes cardiaques, bronchitiques, paralytiques, — des malheureuses qui passent les trois quarts de leur existence étendues sur des matelas. Les expulser, c'est presque les vouer à la mort. Et voici que les Allemands ordonnent l'évacuation de trois autres asiles brugeois où sont hospitalisés 1.250 malades, hommes et femmes ! Il faut loger tous ces déshérités, les installer hâtivement de manière qu'ils n'aient pas trop à souffrir, pourvoir à leur alimentation, organiser leur surveillance dans des conditions toutes nouvelles. J'ai écrit au gouvernement allemand que, pour beaucoup de nos pensionnaires, ce brusque déplacement avec toutes les fatigues qu'il comporte équivalait à une condamnation à mort. A Merxplas, nous devons forcément mêler certaines catégories d'individus à d'autres, obliger de pauvres diables à subir la promiscuité des immoraux. Abominable perspective à laquelle nous réduisent la brutalité et

les exigences d'une autorité tyrannique !

Il y a quelques mois déjà l'asile des aliénés de Prémontré, près de Laon, a dû nous demander l'hospitalité. Il y avait là 1.500 malades : Sept cents ont succombé là-bas, en 1915, aux privations et à la misère ! Les autres ont été transférés dans nos maisons. La supérieure de cet établissement et dix de ses religieuses ont été autorisées finalement à venir rejoindre ici leurs malades. On les a contraintes toutes, malgré la robe qu'elles portent, à subir à Laon la visite corporelle en présence de dames de la Croix-Rouge allemande. Il paraît que la sécurité des troupes allemandes exigeait cette précaution. La supérieure portait sur elle une somme de 8.000 francs en or et en billets de banque français ; les Allemands ont pris le magot et l'ont remplacé par des bons de la ville de Laon, que les sœurs ne sauraient utiliser en Belgique. »

Notes de Bernard GOORDEN.

Nous reproduisons une carte de l'***Etappengebiet*** (« *territoires de l'Etape* ») en Belgique pendant la première guerre mondiale de 1914-1918, pour la période de novembre 1916 à mars 1917 :

<http://www.lessines-14-18.be/wp-content/uploads/2015/05/cartegvtgeneral.jpg>

Nous l'avons trouvée dans « *Les déportations à Lessines, un cas particulier ?* » :

<http://www.lessines-14-18.be/?p=630>

Lisez «*L'élan de charité. Les comités d'entraide à l'Œuvre. Le groupement des initiatives éparses. Interpénétration des classes. Rapprochement social*» par **Georges RENCY**, qui constitue le chapitre **XII** de la **première partie** du volume **1** de **La Belgique et la Guerre (La vie matérielle de la Belgique durant la Guerre Mondiale** ; Bruxelles ; Henri Bertels, éditeur ; 1924 = 2^{ème} édition ; pages 109-113) :

<http://www.idesetautres.be/upload/RENCY%20CHARITE%20BELGIQUE%20ET%20GUERRE%20T1%20pp109-113.pdf>